

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la Feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

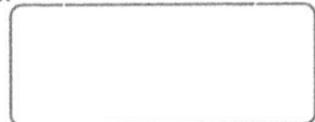
Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autre
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 12567		Société : RIM	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre : GLEMMA LT. JAM WAASSIN	
Nom & Prénom :		Date de naissance :	
Adresse :		Tél. : Total des frais engagés :	

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin :	
Date de consultation :	/ /
Nom et prénom du malade :	Age :
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : _____ Le : _____ / _____ / _____

Signature de l'adhérent(e) : _____

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Alial Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-654554

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 12567

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL MALKTOUD WASSINE

Date de naissance : 28/11/1987

Adresse : LES JNANE CALIFORNIE INN YAKOUT 3 Appy

CASABLANCA

Tél. : 062545849

Total des frais engagés : 3600,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR KHRICHFA Jnane

Dermatologue-Vénérologue

1, Rue Bachir Ben Ali, Blvd. Abdelloumen

Résidence Oshmane V, N°6 - Tél: 05 20 16 04 30

091257121

Cachet du médecin :

Dr. KHRICHFA Jnane

Dermatologue-Vénérologue

1, Rue Bachir Ben Ali, Blvd. Abdelloumen

Résidence Oshmane V, N°6 - Tél: 05 20 16 04 30

091257121

Date de consultation : 19/11/2021

Nom et prénom du malade : Rajnoji Nasur

Age : 33

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : dermose aigue

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ASN

Le : 06/12/2021

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHÉRENT

Déclaration de maladie

N° W21-654554

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Matricule : _____
Nom de l'adhérent(e) : _____
Total des frais engagés : _____
Date de dépôt : _____

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

06/12/2021 250dh Dr. KHREIBI Elmane
Dermatologue Venerologue
1 Rue Bachir Laalej, Blurd, Abdelloumen
Résidence Dshmane 1 N°6 - Tel: 05 20 16 04 30

~~EXÉCUTION DES ORDONNANCES~~

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	091257121 Montant de la Facture
	06/12/21	784,20
	06/12/21	7377,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
FINAL PES MANDARON Tél: 05 22 52 83 88 Fax: 05 22 21 92 41	23/11/2001	B 130 + VAT	139,20

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

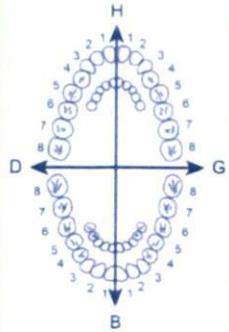
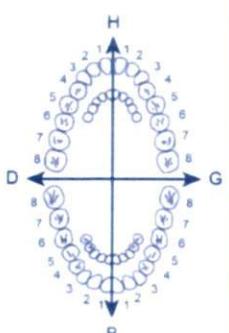
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratique et indiquer la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000	21433552 00000000	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
D	G	00000000 35533411	00000000 11433553	MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
B				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Dr. Imane KHRICHFA

Dermatologue - Vénérologue

- Maladies de la peau, cheveux et ongles
- Chirurgie dermatologique
- Dermatologie pédiatrique
- Dermato - Allergologie
- Lasers médicaux
- Médecine esthétique



ORDONNANCE

Casablanca, le : 6/11/2022

- أمراض الجلد، الشعر والأظافر
- الجراحة الجلدية
- أمراض الأطفال الجلدية
- الحساسية الجلدية
- العلاج بالليزر الطبي
- طب التجميل

نوار برجي
20,90 DH -

1) Vitamine D3 80 N 200.000

Homéopathe pris Pst 21.11.

40,30 DH

2) Tardyferon 80

Homéopathe pris Pst 31.11.

18420
Residence Bachir Laalej et Bd Abdelloumen N°6, Tel: 0520 160430
Dr. KHRICHFA, Vénérologue, Dermatologue, 0912577211

S.V

16 118001 103041
Tardyferon® 80mg
30 comprimés pelliculés

Distribué par COOPER PHARMA
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

319334

16 118001 103041
Tardyferon® 80mg
30 comprimés pelliculés

Distribué par COOPER PHARMA
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

319334

16 118001 103041
Tardyferon® 80mg
30 comprimés pelliculés

Distribué par COOPER PHARMA
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

319334

Dr. Imane KHRICHFA
Tardyferon® 80mg
30 comprimés pelliculés

PPV : 40,50 DH

Distribué par COOPER PHARMA
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

سونم، إقامة أوصمان 1، الطابق الأول، رقم 6 - الدار البيضاء

1, Rue Bachir Laalej et Bd Abdelloumen, Rés. Oushmane 1, 1er étage N° 6 - Casablanca

Tél : (+212) 05 20 16 04 30 - E-mail : dr.imanekhrichfa@hotmail.com

PPV : 40,50 DH

PPV : 40,50 DH

لائحة
List II - List II

ZENITH Pharma

AMM N° 171/16 DMP/21/NNPR



6 118001 272228

PPV : 20,90 DH

Uniquement sur ordonnance / Only upon prescription/
يصرف فقط بموجب وصفة طبية

لائحة
List II - List II

ZENITH Pharma

AMM N° 171/16 DMP/21/NNPR



6 118001 272228

PPV : 20,90 DH

Uniquement sur ordonnance / Only upon prescription/
يصرف فقط بموجب وصفة طبية

لائحة
List II - List II

ZENITH Pharma

AMM N° 171/16 DMP/21/NNPR



6 118001 272228

PPV : 20,90 DH

Dr. Imane KHRICHFA

Dermatologue - Vénérologue

- Maladies de la peau, cheveux et ongles
- Chirurgie dermatologique
- Dermatologie pédiatrique
- Dermato - Allergologie
- Lasers médicaux
- Médecine esthétique



د. إيمان أخرىشة

أخصائية الأمراض الجلدية والتتناسلية

- أمراض الجلد، الشعر والأظافر
- الجراحة الجلدية
- أمراض الأطفال الجلدية
- الحساسية الجلدية
- العلاج بالليزر الطبي
- طب التجميل

ORDONNANCE

Casablanca, le 06/04/2024

*Dr. KHRICHFA Imane
Dermatologue-Vénérologue
1, Rue Bachir Laalej et Bd Abdelmoumen
Résidence Oushmane 1, N° 6 - Casablanca
Tél : (+212) 05 20 16 04 30*

LOT : 210,00
EXP : 05/2024
PPV : 199,00DH

UT AV : LOT N° : PPV (DH) :

LOT : 210891
EXP : 06/2024
PPV : 199,00DH

UT AV : LOT N° : PPV (DH) :

LOT : 210890
EXP : 05/2024
PPV : 199,00DH

UT AV : LOT N° : PPV (DH) :

Maphar
Km 10, Route Côtier 111.
Q. Zenata Ain sebaa Casablanca
OLYSTER PT UREE DM 10 G
PPC : 260,00 DH

2600 X 1

3) ongster

7377,00 AF/ J sur le ongl

psk 20 J

LOT : 201291
UT AV : 09/2023
PPV : 199,00DH

LOCERYL 5%
Vernis à ongls médicamenteux
Flacon de 25 ml
AMM N° 07 DMP/21/NCN
PPV : 32 10 DH
Distribué par SOTHEMA
B.P N° 1,27 18 Bouskoura-Maroc

6 118001 070381

بر ع عبد المؤمن، إقامة أوصمان 1، الطابق الأول، رقم 6 - الدار البيضاء
1, Rue Bachir Laalej et Bd Abdelmoumen, Rés. Oushmane 1, 1er étage N° 6 - Casablanca
Tél : (+212) 05 20 16 04 30 - E-mail : dr.imanekhrichfa@hotmail.com

Dr. Imane KHRICHFA

Dermatologue - Vénérologue

- Maladies de la peau, cheveux et ongles
- Chirurgie dermatologique
- Dermatologie pédiatrique
- Dermato - Allergologie
- Lasers médicaux
- Médecine esthétique



ORDONNANCE

د. إيمان أخرىشة

أخصائية الأمراض الجلدية والتناسلية

- أمراض الجلد، الشعر والأظافر
- الجراحة الجلدية
- أمراض الأطفال الجلدية
- الحساسية الجلدية
- العلاج بالليزر الطبي
- طب التجميل

Casablanca, le :

19/11/2021

Mme Rajraji Nour

- 1) NFS
- 2) Ferretiné
- 3) Vitamine D.
- 4) TSH

Dr. Imane KHRICHFA
Dermatologue - Vénérologue
Résidence Bachir Laalej et Bd Abdelmoumen, Casablanca
1, Rue Bachir Laalej et Bd Abdelmoumen, Rés. Oushmane 1, 1er étage N° 6 - Casablanca
Tél : (+212) 05 20 16 04 30 - E-mail : dr.imanekhrichfa@hotmail.com

Dr. Imane KHRICHFA

Dermatologue - Vénérologue

- Maladies de la peau, cheveux et ongles
- Chirurgie dermatologique
- Dermatologie pédiatrique
- Dermato - Allergologie
- Lasers médicaux
- Médecine esthétique



ORDONNANCE

د. إيمان خريشة

أخصائية الأمراض الجلدية والتاليسية

- أمراض الجلد، الشعر والأظافر
- الجراحة الجلدية
- أمراض الأطفال الجلدية
- الحساسية الجلدية
- العلاج بالليزر الطبي
- طب التجميل

Casablanca, le

19/11/2023

Rajoutez votre signature

AFAT

AFAT

LABORATOIRE ANALYSES
MEDICALES MANDARONA
679, Bd Al Qods 20460 - Casablanca
Tél. : 05 22 52 83 88
Fax : 05 22 21 92 41

Dr. KHRICHFA
Dermatologue - Vénérologue
Résidence Bachir Laâlej, Blvd.
Ottoman 1, N°6 - Tél. : 05 22 16 03 21
091257721

05 22 52 83 88



مختبر منظرونا للتحليلات الطبية
LABORATOIRE MANDARONA
D'ANALYSES MEDICALES

Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Casablanca le 23 novembre 2021

Madame RAJRAJI NOUR

FACTURE N°

155712

Analyses :

Numération formule sanguine -----	B	80	
Transaminases OT -----	B	50	
Transaminases PT -----	B	50	
Vitamine D -----	B	450	
Thyreostimuline (TSH us) -----	B	250	
Ferritine -----	B	250	Total : B 1130

Prélèvements :

Sang-----	Pc	1,5
-----------	----	-----

TOTAL DOSSIER 1 539,20 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Mille Cinq Cent Trente Neuf Dirhams et Vingt Centimes

LABORATOIRE ANALYSES
MÉDICALES MANDARONA

679, Bd El Qods 20460 - Casablanca

Tél. : 05 22 52 83 88

Fax : 05 22 21 92 41

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 23/11/21

Prélèvement effectué à 10:59

Edition du : 13/12/21

Madame RAJRAJI NOUR

Docteur IMANE KHRICHFA

Réf. : 21K1251

Compte Rendu d'Analyses

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE

(SYSMEX XS-1000i)

Normales	Antériorités
(Femme Adulte)	

GLOBULES ROUGES

Hématies -----:	4,27	M/mm ³	4,2 - 5,2
Hémoglobine -----:	12,0	g/100 ml	12 - 16
Hématocrite -----:	37	%	35 - 45
- V.G.M. -----:	86	μ ³	85 - 95
- T.C.M.H. -----:	28	pg	28 - 32
- C.C.M.H. -----:	33	g/100 ml	30 - 35

GLOBULES BLANCS

Numération des leucocytes -----:	8 480	/mm ³	4000 - 10000
Formule leucocytaire			
Polynucléaires Neutrophiles -----:	48,4	* %	50 - 70
Soit :	4 104	/mm ³	2000 - 7500
Polynucléaires Eosinophiles -----:	9,6	* %	1 - 3
Soit :	814	/mm ³	40 - 300
Polynucléaires Basophiles -----:	0,6	%	< 1
Soit :	51	/mm ³	< 100
Lymphocytes -----:	33,7	%	20 - 40
Soit :	2 858	/mm ³	1500 - 4000
Monocytes -----:	7,7	%	1 - 14
Soit :	653	/mm ³	40 - 1000

PLAQUETTES

Résultat -----:	232 000	/mm ³	150000 - 400000
-----------------	---------	------------------	-----------------



Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 23/11/21

Prélèvement effectué à 10:59

Edition du : 13/12/21

Madame RAJRAJI NOUR

Docteur IMANE KHRICHFA

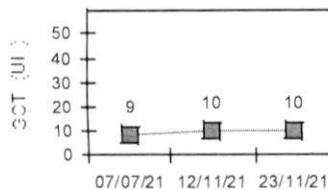
Réf. : 21K1251

Compte Rendu d'Analyses

B I O C H I M I E S A N G U I N E
(Cobas Roche C-311)

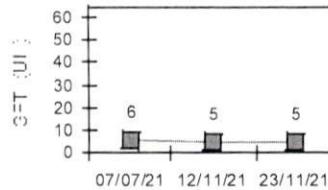
Normales	Antériorités
----------	--------------

Transaminases - SGOT / ASAT -----:	10	UI/l	12/11/21	< 45	10
------------------------------------	----	------	----------	------	----



Dates d'antériorités

Transaminases - SGPT / ALAT -----:	5	UI/l	< 49	5
------------------------------------	---	------	------	---



Dates d'antériorités



**مختبر منظرونا للتحليلات الطبية
LABORATOIRE MANDARONA
D'ANALYSES MEDICALES**

Page : 3/3

Dr Yahya BENGHALEM

Pharmacien Biologiste

Lauréat de la faculté de Pharmacie de
Montpellier

Dr Abderrahmane BOUMZEBRA

Pharmacien Biologiste

Diplômé des facultés de Médecine et de Pharmacie de
Toulouse et Montpellier

Biochimie - Hématologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Immunologie - Parasitologie - Mycologie - Toxicologie

Dossier ouvert le : 23/11/21

Prélèvement effectué à 10:59

Edition du : 13/12/21

Madame RAJRAJI NOUR

Docteur IMANE KHRICHFA

Réf. : 21K1251

Compte Rendu d'Analyses

VITAMINES

		Normales	Antériorités
Vitamine D2/D3 (25 - Hydroxy) -----	< 10 microg/l	> 30	

(Chimiluminescence COBAS ROCHE E411)

Interprétation :

Valeurs souhaitables : > 30 µg/l

Insuffisance : 10 à 30 µg/l

Carence : < 10 µg/l

Toxicité : > 100 µg/l

HORMONOLOGIE

		Normales	Antériorités
T S H us-----	1,46 µUI/ml	0,27 - 5	

(Chimiluminescence COBAS ROCHE E411)

La TSH est l'indicateur le plus sensible pour évaluer un dysfonctionnement thyroïdien.

Une variation minime de T4L provoque une réponse très amplifiée de la TSH.

Cependant, la TSH répond aux variations de la T4L avec un temps de latence important, au moins 8 semaines pour une réponse complète.

MARQUEURS

Ferritine -----	9 ng/ml	
-----------------	---------	--

(Chimiluminescence COBAS ROCHE E411)

Valeurs usuelles en ng/ml

Enfants :	A la naissance :	150 à 450	ng/ml
	2 à 3 mois :	80 à 500	ng/ml
	4 mois à 16 ans :	20 à 200	
Femmes cycliques :	:	13 à 150	ng/ml
Femmes ménopausées :	:	30 à 400	ng/ml
Hommes :	:	30 à 400	ng/ml

**LABORATOIRE ANALYSES
MÉDICALES MANDARONA**
679, Bd Al Qods 20460 - Casablanca
Tél. : 05 22 52 83 88
Fax : 05 22 21 92 41

679, Bd El Qods 20460 Ain Chock - Casablanca - Tél. : 0522 52 83 88 / 0522 87 22 82

Fax : 0522 21 92 41 - E-mail : labo_mandarona@yahoo.fr

CNSS : 8521090 - IF : 40213596 - Patente : 37980291 - ICE : 001634915000055 - IPN : 093060663

BMCE AL QODS : 0117940000 3121000 0144347